



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-045 / 7-1-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 mai 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, A. FAVIER, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, R. REVIL.

Absents : Y. AIFA, N. CHARLETY.

La secrétaire de séance désignée est Martine CHASSON.

OBJET : FINANCES / COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION : Adoption du Compte Administratif 2018 - Budget annexe Restauration

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal s'est fait présenter :

- Le Budget Primitif 2018 et les Décisions Modificatives 2018 qui s'y rattachent pour le budget annexe RESTAURATION de la commune de VOIRON.

Il s'agit de délibérer sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2018 du budget annexe RESTAURATION dressé par Monsieur le Maire.

Ces chiffres tiennent compte du résultat antérieur.

Restauration			
	Dépenses	Recettes	R-D
Fonctionnement	689 951,75	926 158,54	236 206,79
Investissement	9 946,36	38 432,39	28 486,03
Total	699 898,11	964 590,93	264 692,82

... /...

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 6 mai 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De donner acte de la présentation faite du COMPTE ADMINISTRATIF 2018 et de la note d'analyse s'y rapportant pour le budget annexe RESTAURATION de la commune de Voiron ;
- De constater les identités de valeurs avec les indications du COMPTE DE GESTION 2018 et notamment les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes pour le budget annexe RESTAURATION de la commune de Voiron ;
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour le budget annexe RESTAURATION de la commune de Voiron ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés dans le compte administratif 2018 pour le budget annexe RESTAURATION de la commune de VOIRON.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **23 voix POUR - 6 ABSTENTIONS** (L. TRICOLI, R. REVIL, A. GERVASI, A. FAVIER, J-L. BALLY, A. COLLIN) - **1 CONTRE** (J. VIAL) - **Monsieur le Maire ne prend pas part au vote**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

